



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2017/10

Chapitre 5.2 fonctionnement de l'assemblée

Objet : Désignation des représentants du SMADESEP au CNAS

L'an deux mille dix-sept, le 17 mars, à 09h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du pôle culturel le XXème, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 mars 2017

Date de convocation :
Le 3 mars 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 16

Vote(s) pour 16

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Marine MICHEL

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL (Président), **M. Marc VIOSSAT** (Vice-Président), **Mme Agnes PIGNATEL** (Vice-Présidente), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **M. Jean CONREAUX** (Vice Président) **M. Jean BERNARD** (Rapporteur du Budget), **M. Robert FRAYSSINES** (Conseiller syndical), **Mme Jessica GUIARD** (Conseillère Syndicale Suppléante de M. Christian DURAND), **M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller syndical), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Georges GAMBAUDO** (Conseiller syndical) **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** (conseiller syndical suppléant de Roger MASSE), **M. Guy KLETTY** (Conseiller syndical), **Mme Carole CHAUVET** (Conseillère syndicale), **Mme Marine MICHEL** (Conseillère syndicale), **Mme Pascale BOYER** (Conseillère syndicale), **M. Joël BONNAFFOUX** (conseiller syndical)

Etaient représentés et excusés:

M. Christian DURAND représenté par Mme Jessica GUIARD
M. Roger MASSE représenté par M. MILLION ROUSSEAU

Etaient invités et présents: M. Gilles VOLLAIRE (CD05), Mme Lysiane TAVAN (FDSIGE), Mme Coline CAMMALETTI (FDSIGE)

Etaient excusés :

M. Marc AUDIER, M. Patrick PERNIN, M. Pierre ROMANO, M. Arnaud MURGIA, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI, Mme Patricia VINCENT, Mme Anne RINJONNEAU (CD 04)

Exposé des motifs :

Le Président expose que le comité syndical a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des Collectivités territoriales par délibération n°2007-46 du 14 décembre 2007. Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels et de leurs familles : il assure pour le compte des collectivités publiques la mise en œuvre de services de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale. Il propose ainsi un large éventail de prestations telles que des prêts, et aides aux familles, des chèques culture et vacances...

Le CNAS est composé d'élus et de représentants du personnel. Il est nécessaire de choisir un élu pour représenter le conseil syndical dans les diverses réunions du CNAS tant au niveau départemental que national

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Les statuts du CNAS du 31 mai 2003 et son règlement de fonctionnement adopté par le Conseil d'administration le 1^{er} janvier 2007,
- La délibération n°2007-46 du comité syndical prise en date du 14 décembre 2014 et actant l'adhésion du S.M.A.D.E.S.E.P. au CNAS.

CONSIDERANT :

- La décision de l'établissement public d'adhérer au Comité National d'Action Sociale,
- La composition du conseil d'administration de cet organisme à caractère social.

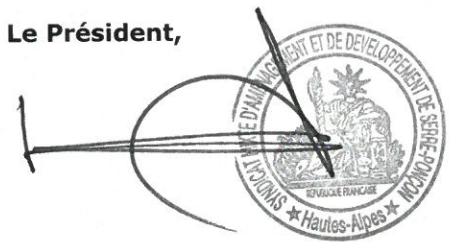
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 mars 2017 :

- **DECIDE** de nommer Mlle Jessica GUIARD
- **AUTORISE** Jessica GUIARD à siéger au CNAS et à représenter les intérêts du Syndicat Mixte dans cette instance.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL